

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 mars 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le onze mars , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 5 mars 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS
Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-
Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – WILLERVAL
Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent –
DEVRED Sylvain -*

Absents ayant donné procuration

*Monsieur SENEZ Jean Pierre à Madame FERREN Claudine
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain*

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

CONVENTION FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE 2023

Madame le Maire indique que Douaisis Agglo a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention à passer avec Douaisis Agglo fixant les modalités de versement du fonds de concours communautaire instauré au sein de la Communauté d'Agglomération, sachant que pour l'exercice 2023 la commune disposera d'un montant de 60 000 € utilisable pour l'opération : « Equipements de chauffage et des bâtiments communaux ».

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20240313-DEL110320246-DE



Autorise Madame le Maire à signer la convention à passer avec Douaisis Agglo fixant les modalités de versement du fonds de concours communautaire instauré au sein de la Communauté d'Agglomération, sachant que pour l'exercice 2023 la commune disposera d'un montant de 60 000 € utilisable pour l'opération : « Equipements de chauffage et des bâtiments communaux ».

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE

